

ARRETE N° 1000806 MINFOPRA DU

16 MARS 2017

Portant publication des résultats définitifs au concours direct du 10 décembre 2016 pour le recrutement de 20 Agents Techniques Médico-Sanitaires (Analyses Médicales et Préposés de Morgue) dans le corps de fonctionnaires de la Santé Publique (Techniques Médico-Sanitaires), session 2016.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE.

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2001/145 du 03 juillet 2001 portant Statut Particulier des fonctionnaires des corps de la Santé Publique ;

Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;

Vu l'arrêté n° 004489 MINFOPRA du 05 août 2016 portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de 140 personnels dans les corps des fonctionnaires de la Santé Publique (Techniques Biomédicales, Techniques Médico-Sanitaires, Génie Sanitaire), session 2016,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Sont, sous réserve des aptitudes et conditions requises pour l'admission dans la Fonction Publique de l'Etat, déclarés définitivement admis au concours direct du 10 décembre 2016 pour le recrutement de 20 Agents Techniques Médico-Sanitaires (Analyses Médicales et Préposés de Morgue), catégorie « C » de la Fonction Publique, session 2016, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite.

Il s'agit de :

AGENTS TECHNIQUES MEDICO-SANITAIRES (Analyses Médicales)

N°	Matricule	Noms et Prénoms
1.	ATMSB164	INJEH STEPHANIE DOH
2.	ATMSY126	SANGO ELANGUE GOD LOVE
3.	ATMSE146	SALI DAHIROU
4.	ATMSY324	DJUMEGUE VALERIE
5.	ATMSL189	NGAMBITA ESSAMA MARIE PAULE MIREILLE
6.	ATMSY202	NGUIMBIS ESTELLE DANIELLE SHARON
7.	ATMSN283	FILOBO FOULLA GUY PARFAIT
8.	ATMSY008	ZOGO MARLYSE
9.	ATMSG327	KALFADANG JONATHAN
10.	ATMSD016	SALLE TATO ALICE IRENE

LISTE D'ATTENTE

N°	Matricule	Noms et Prénoms
1.	ATMSA364	KONFOR BONWI KELLY
2.	ATMSA215	WADJOM KOUAM LILIANE
3.	ATMSY145	MONVEING LOUISETTE KARELLE
4.	ATMSG373	FADIMATOU KOERANGA
5.	ATMSG165	AISSATOU TICHIA

AGENTS TECHNIQUES MEDICO-SANITAIRES (Préposés de Morgue)

N°	Matricule	Noms et Prénoms
1.	ATMSL028	BIKOMO PARFAIT
2.	ATMSR227	FOSSO DONGMO CHAVELIE NADIA
3.	ATMSD351	NKENG PIERRE FRANCIS
4.	ATMSF393	GOUETCHOKO TCHUNGOUELIEU GRACE
5.	ATMSY199	TSOLE MARIELLE ALINE FLORE
6.	ATMSY241	YAYA PIERRE
7.	ATMSY035	ASSOLA ODENE REGINE
8.	ATMSY294	NTYAM AZEM MELANIE DAVILA
9.	ATMSR349	AWE SOROBMO
10.	ATMSE367	LASS GOEMBOANG NADINE

LISTE D'ATTENTE

N°	Matricule	Noms et Prénoms
1.	ATMSY198	BALENG ODETTE ESTELLE
2.	ATMSY276	NTOUNGWE ACHILE
3.	ATMSD300	WATAT NKEPSEU GLACIDE ARIANNE
4.	ATMSY237	ANDJI GODJE

Article 2. - Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le

16 MARS 2017

**Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative**



ANGOUING Michel Ange